



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière adjointe de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **11 mars 2025 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2025-20032 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001 comme suit :

Permettre un empiètement du bâtiment principal de 0,86 mètre, de la galerie de 0,83 mètre, des escaliers de 1,61 mètre, de l'entrée charretière et l'allée d'accès de 8,15 mètres dans la zone tampon de 10 mètres ainsi qu'exempter cette zone tampon de l'édification d'une clôture tel que prescrit aux articles 534 à 536 du règlement de zonage 3001 et montré sur le certificat d'implantation de l'arpenteur-géomètre Sylvain Héту, minute 3110, dossier 7576 en date du 30 janvier 2025.

Identification du site concerné : Matricule : 5763-95-4387
Cadastre : 6 567 508
Adresse : Rivière-du-Nord

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE 20^EJOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Me Stéphanie Parent, greffière adjointe
sparent@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière adjointe de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 20 février 2025 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de février deux mille vingt-cinq.

Me Stéphanie Parent, greffière adjointe
sparent@st-colomban.qc.ca